

# BULLETIN MUNICIPAL

## AVRIL 2022



### SOMMAIRE

<b>LE MOT DU MAIRE</b>	<i>Page 2</i>
<b>COMPTES RENDUS DES CONSEILS</b>	<i>Page 3</i>
<b>VIE LOCALE</b>	<i>Page 30</i>
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	<i>Page 36</i>
<b>VIE SCOLAIRE</b>	<i>Page 41</i>
<b>INFOS MAIRIE</b>	<i>Page 42</i>
<b>ETAT CIVIL</b>	<i>Page 43</i>
<b>CALENDRIER DES FETES</b>	<i>Page 44</i>

# LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Je veux aujourd'hui vous parler un peu d'histoire.

Le 19 mars, nous avons honoré les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le 08 mai, nous commémorerons la victoire de 1945.

Mais il y a beaucoup d'autres dates de pavoiement au printemps :

- le dimanche 24 avril 2022 : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
- le 2e dimanche de mai, en l'occurrence, le dimanche 08 mai 2022 : Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme
- le 09 mai : Journée de l'Europe
- le 10 mai : Journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition
- le 27 mai : Journée nationale de la Résistance
- le 8 juin : Journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» en Indochine
- le 18 juin : Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

Avec le retour de la guerre aux portes de l'Europe, ces dates ont une résonance particulière cette année.

Bien sûr, notre pays respecte le droit international et les organisations dont nous sommes membres, clé de voûte de la paix dans le monde et du vivre ensemble, mais quand la télévision amène dans nos foyers ces images de villes presque entièrement détruites, ces écoles ou maternités prises pour cibles, tous ces civils tués et blessés, nous avons envie de riposter. Mais nous, nous ne sommes pas comme ça, nous ne transgressons pas les lignes.

Nos dons de produits d'hygiène ou de logistique nous paraissent désuets ; pourtant, quand on a tout perdu, cette aide matérielle compte ainsi que la compassion qui l'accompagne.

Ainsi, et je me tourne particulièrement vers les enfants, ces commémorations doivent perdurer car nous ne devons pas oublier. L'homme est ainsi fait, que le pire, que l'on croyait impensable aujourd'hui, peut toujours resurgir, il faut donc rester vigilant. La paix, ce mot magnifique dont on mesure mal la saveur quand on l'a toujours connue, n'est jamais définitivement acquise.

Plus insidieux, l'esclavage devenu crime contre l'humanité depuis mai 2001, existe encore dans nos villes. Gardons les yeux ouverts, au loin, mais aussi tout près de nous.

Si l'heure internationale est grave, je ne veux pas vous démoraliser. Le printemps est de retour, nombres de lapins ont envahi le village, bientôt le fleurissement redonnera des couleurs à nos rues... Merci au comité Fleurissement pour ces initiatives sympathiques basées sur l'économie circulaire (récupération et donc budget voisin de zéro) !

Yvette VALLIN, Maire

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

### **Séance du 28 janvier 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

**Présents** : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme CHATILLON Tiphanie.

**Absents Excusés** : M. DUROCHAT Alexandre (procuration à VALLIN Yvette) M. DONIO Frédéric (procuration à MORNIEUX Christian).

**Secrétaire de séance** : Mme GILARDINO Lamia.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme GILARDINO Lamia se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour et précise que le point n°5 est annulé du fait de nouvelles informations sur le sujet. Il sera revu ultérieurement.

### • **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 NOVEMBRE 2021.**

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2021.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

### • **ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE**

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

<b>NOM ENTREPRISE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
SCIANDRA	Remplacement chaudière restaurant (fourniture et pose)	12 785,16 €
SCIANDRA	Remplacement compteur gaz Daugan (fourniture et pose)	561,00 €
SCIANDRA	Pack WC logement au-dessus école (fourniture)	240,00 €
SCIANDRA	Meuble sous évier logement école (fourniture et pose)	385,00 €

SCIANDRA	Ballon pour eau chaude restaurant (fournitures et pose)	3 682,98 €
BUGEYMAT	Chenaux église (fournitures)	243,05 €
BUGEYMAT	Matériaux pour local Croix Rouge (fournitures)	497,65 €
BURDINAT	Divers travaux électrique logement école (fournitures et pose)	803,55 €
BURDINAT	Interrupteur sectionneur logement école (fournitures et pose)	208,80 €

M. Christian MORNIEUX demande des précisions sur les travaux au restaurant.

Mme le Maire explique que la chaudière qui remplacera l'ancienne ne fait pas chauffe-eau. Il convenait donc de rajouter un ballon d'eau chaude pour la location de ce bâtiment au fromager BELLAIT.

- **VENTE DU BUS SCOLAIRE.**

*Affaire n°1/2022*

Mme le Maire explique que le bus scolaire n'est plus en circulation depuis juillet 2020.

Il est donc proposé de le vendre en l'état (sans réparations, passage aux Mines, ...)

C'est un véhicule de 22 places classé « transport en commun ».

Nous avons eu une première offre d'achat à 3 000 €.

M. Christian MORNIEUX demande si une estimation a été faite.

M. Yves WITKOWSKI précise qu'il a fait des comparatifs et qu'il l'estime à 3 000 €.

Ce véhicule est classé en critère 3, ce qui fait qu'il est interdit en ville, avec un passage obligatoire aux Mines tous les 6 mois (coût environ 600€).

Mme Corinne BOUCHISSE demande si un contrôle technique doit être fait tous les deux ans.

M. Yves WITKOWSKI répond que le passage aux Mines tous les 6 mois remplace le contrôle technique.

Mme le Maire demande aux membres du conseil leur accord de principe pour vendre le bus scolaire au plus offrant.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

- **VENTE DU MATERIEL MUNICIPAL USAGE ET ACHAT DE NEUF OU OCCASION**

*Affaire n° 2/2022*

Mme le Maire explique que la commune possède du matériel en panne. Après en avoir discuté avec les employés communaux, il est proposé de vendre ce qui ne sert plus afin de racheter du matériel plus récent ou neuf.

Matériel proposé à la vente : deux tracteurs, une épaveuse et un tracteur tondeuse.

Les employés communaux auraient besoin d'un nouveau tracteur tondeuse avec bras de levage, d'une nouvelle épareuse et d'un tracteur de taille moyenne qui permettrait de passer dans toutes les rues de la commune pour l'arrosage ou le déneigement.

Après l'achat de ce dernier, il sera envisagé de vendre le gros tracteur qui n'est plus adapté au déneigement des rues et en prendre un deuxième plus petit.

Mme Huguette GIRERD demande de quand date l'achat ce gros tracteur.

Il lui est répondu qu'il date de 2009 pour répondre à un besoin pour le déneigement à l'époque. Il est précisé qu'à ce moment, il y avait deux petits tracteurs pour faire les plus petites rues de la commune. Il a été acheté avec la vente d'une maison Route d'Hauteville.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la vente du matériel mentionné ci-dessus.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

- **MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal

- **REPLACEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES**

*Affaire n° 3/2022*

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que les toilettes publiques près de la gendarmerie sont anciennes et très entartées. Elles possèdent un système d'auto-nettoyage permanent qui consomme beaucoup d'eau.

De plus, celles-ci sont semi-enterrées donc non accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des devis ont donc été demandés pour les remplacer par un bloc sanitaire à poser comprenant un WC (aux normes), un lavabo et un petit radiateur. Il restera encore à la charge de la commune le raccordement à l'eau et l'assainissement et la démolition du bâtiment actuel.

Mme le Maire énumère les devis des entreprises :

- Mobilier Urbain Beaujolais : 24 204 € / 25 992€ / 31 944 € (manuel, semi-automatique, automatique – cloisons épaisses)
- MPS : 35 880 € (cloisons épaisses)
- Rabotin : 13 326 €
- BTP MAT à St Priest : 7 524 €
- Bung'Eco Sarl à Aubignas : 7 524 €
- Sebach : 4 500 € hors transport (toilettes de chantier en plastique, ce qui posera un problème de gel l'hiver)

Après comparaison, il est proposé de prendre l'entreprise BTP MAT de St Priest qui est plus proche de notre commune avec un délai de 8 semaines.

L'entreprise Genc a fait un devis de 4494€ pour la démolition du bâtiment.

Mme le Maire précise qu'étant donné son emplacement, il faudra certainement prévoir de

refaire la clôture afin que la gendarmerie ne soit pas accessible par ce côté.

Mme Tiphanie CHATILLON demande si un autre devis a été demandé pour la démolition.

Mme le Maire précise qu'il s'agit du seul devis mais qu'il est tout à fait possible d'en demander un autre.

Mme Corine BOUCHISSE demande si un autre emplacement a été étudié pour la mise en place de toilettes publiques. Elle propose le sanitaire dans le deuxième garage au niveau de la résidence Rue des Pelands.

Mme le Maire explique que ce garage sera mis à disposition de l'association de la Croix Rouge qui a besoin d'un local avec un point d'eau et des toilettes.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver le choix de l'entreprise BTP MAT pour l'achat du bloc sanitaire.

*Vote : 3 Abstentions (Corinne BOUCHISSE/Florent PAILLE/Rolande DEMITRES) - 12 Pour*

Mme Rolande DEMITRES souhaite préciser qu'il est difficile de décider sans savoir le montant final de ces travaux (achat du bloc sanitaire et démolition) et demande s'il y a une urgence dans ces travaux.

M. Yves WITKOWSKI ajoute qu'il est utile d'avoir des toilettes publiques notamment pour le marché du dimanche et les différentes manifestations qui se font sur la commune.

M. Jean-Claude MERINI demande quelle est la consommation actuelle des toilettes publiques.

Mme le Maire répond que cette information a été demandée à l'employé communal qui a constaté une consommation de 83m<sup>3</sup> en 4 jours.

Mme Laetitia BAILLOT demande si des toilettes sèches ont été envisagées.

M. Yves WITKOWSKI explique que cette solution implique un entretien particulier qui incomberait aux employés communaux.

- **DEMOLITION DE LA MAISON EN RUINE 179 ROUTE DE LYON + PROJET EN REFLEXION**

*Affaire n°4/2022*

Mme le Maire explique que ce projet de démolition de cette maison en ruine a enfin été accepté par l'Architecte des Bâtiments de France sous certaines conditions.

Tout d'abord, il sera interdit d'y faire un parking.

Eventuellement créer un square mais pas d'enrobé, il sera préconisé de la pelouse ou du gravier.

Il est proposé de démolir cette bâtisse tout en gardant le fenestron et la pierre qui possèdent un historique et de les exposer dans le futur projet avec un écriteau expliquant leur particularité.

Mme le Maire indique que la commission travaux va se pencher sur ce projet en se mettant en relation avec le CAUE. Tout conseiller ayant une idée à proposer sera le bienvenu.

Un spécialiste de la démolition sera cherché pour éviter tout problème avec le bâtiment mitoyen. Et voir si des renforts devront se faire et s'il faudra crépir le côté apparent.

M. Christian MORNIEUX demande si les propriétaires mitoyens seront prévenus car ils envisageraient de créer une ouverture.

Mme le Maire précise qu'il serait souhaitable de faire venir un huissier pour constater l'état des bâtiments autour pour justement éviter tout problème.

M. Cyrille BELLEBAULT a cru comprendre qu'il y aurait un problème mineur avec une des voisines sur un bout de terrain dont elle souhaiterait garder l'utilisation sur un mètre.

M. Christian MORNIEUX répond qu'il s'agit des propriétaires actuels mitoyens qui entretiennent le terrain attenant à la maison à démolir depuis plus de trente ans. De ce fait ils auraient le droit de garder une partie dudit terrain.

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un petit jardin derrière le bâtiment. Après s'être renseigné, il semblerait que c'est la personne qui paie les impôts de la maison qui en est propriétaire, donc, dans ce cas, la commune. De plus, il faudrait que les personnes puissent prouver qu'elles entretiennent le terrain depuis plus de trente ans pour pouvoir revendiquer.

Mme Rolande DEMITRES indique que l'Agence Départementale d'Ingénierie a un service de juristes qui pourra répondre à ce problème.

Il est pris note de cette aide juridique possible.

Mme le Maire précise également que des matériaux issus de la démolition comme des pierres, de vieilles huisseries ou autres, peuvent avoir une valeur marchande, qui pourra venir en déduction du coût de la démolition.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la démolition de ce bâtiment.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

- **INSTALLATION D'UN ABRI BUS AU MURAT**

*Affaire n°5/2022*

Mme le Maire explique que les élèves du collège attendent le bus en face de l'entrée haute du Murat, dans un petit renforcement de la route. Cet arrêt est dangereux et son accès l'est également pour les élèves venant de La Craz, le long de la Départementale.

La Région souhaite installer un abribus qu'elle fournira.

Reste à la charge de la commune le socle béton pour le poser. Reste à déterminer si ces travaux seront faits par les employés communaux ou par une entreprise. Des devis seront demandés.

En même temps, il serait envisagé de créer un accès (rampe ou escalier) entre l'abri et la Rue de la Craz dans la butte située derrière le renforcement.

Mme Tiphonie CHATILLON demande si l'accord du propriétaire a déjà été donné.

Mme le Maire explique qu'il n'y a pas d'information sur le propriétaire de cette parcelle qui serait un bien sans maître.

Mme Tiphonie CHATILLON demande si une signalisation est prévue pour indiquer cet arrêt.

Ce sujet sera à revoir pour définir quel genre de signalisation.

Mme le Maire demande de valider l'installation de cet abri bus au Murat.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

- **DEVENIR DES ALGECO**

*Affaire n°6/2022*

Madame le Maire rappelle que des algecos ont été prêtés par le Département pour la durée des travaux de l'école.

Les élèves étant retournés dans le bâtiment principal, les algécos ont été déposés sur le parking de l'école.

Elle précise que Jean-Yves HEDON, conseiller départemental du canton de Belley, a confirmé que la commune pouvait les conserver et en devenir propriétaire.

Il est donc envisagé de déplacer les neuf modules comme suit :

- 4 modules près de la Station d'épuration (STEP) pour la société de chasse
- 5 modules (entre 80 et 90 m<sup>2</sup>) dans la cour de la gare qui pourraient être utilisés par l'association La Préfecture qui, en plus de leur activité culturelle, souhaite créer une conserverie. Cependant, elle doit démarrer son projet très rapidement pour ne pas perdre ses subventions mais ne trouve pas de local.

Des devis seront demandés pour transporter ces modules aux endroits choisis tout en sachant qu'ils ne pourront pas être déplacés plusieurs fois. De plus, il faut penser qu'il faudra raccorder ce bâtiment à l'eau, l'assainissement et l'électricité s'il est choisi d'y installer cette association.

Mme le Maire demande donc l'avis de chacun sur ces emplacements.

Mme Rolande DEMITRES demande si le service urbanisme autorisera l'installation d'algecos dans la cour de la gare.

De plus, elle précise que la commission Sport et Jeunesse s'est penchée sur le fait d'utiliser les algécos notamment pour le local des jeunes mais le sujet n'est qu'au début des discussions et il est difficile de donner plus d'information pour l'instant.

Mme Tiphonie CHATILLON indique que les vestiaires du stade pourraient servir aux associations.

Mme Huguette GIRERD indique qu'elle serait d'avis de garder les autres algécos pour les jeunes.

Il est donc proposé de voter en deux temps sur le sujet :

- le déplacement de quatre modules pour la société de chasse vers la STEP
- l'utilisation et le déplacement des cinq autres modules sera vu ultérieurement.

Mme le Maire demande donc de se prononcer sur le déplacement de quatre modules pour la chasse vers la STEP.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

- **ACHAT DE 4 MOBIL-HOMES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD**

*Affaire n°7/2022*

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud souhaite débarrasser le camping du lac et vend donc les quatre mobil-homes installés sur le site (deux bungalows de 26m<sup>2</sup> et deux autres de 31m<sup>2</sup>).

Elle a déjà reçu une offre d'un autre camping pour en racheter deux à 1 500 € l'unité.

La commune de Virieu le Grand serait éventuellement intéressée pour racheter les quatre afin d'y installer ses associations.

En premier lieu, il était envisagé de les mettre sur le parking de l'école, à la place des algécos. Toutefois, il a été remarqué que, depuis qu'il n'y a plus de bus scolaire, il y a besoin de plus de places de parking.

De plus, la future micro crèche génèrera également des voitures en plus qui devront se garer.

Il est donc proposé d'installer les mobil-homes sur le terrain attenant et non sur le parking. En tout état de cause, l'eau, l'électricité et les égouts sont à proximité pour le raccordement.

M. Christian MORNIEUX et Rolande DEMITRES demandent si le service urbanisme autorisera l'installation de ce genre de bâtiment au centre du village (périmètre des Bâtiments de France).

Mme le Maire explique qu'elle attendait de voir ce qui ressortait du conseil avant de demander l'avis du service ADS autant pour les mobil home que pour les algécos.

Mme le Maire propose que ces mobil-homes soient attribués aux associations qui sont dans la maison des sociétés : Brass at home, Sou des écoles, Avicale et une association de loisirs créatifs qui doit se créer prochainement.

Mme le Maire propose de faire une offre à 4 800 € les quatre mobil-homes.

A ce prix, il faudra ajouter le coût du transport depuis le lac jusqu'au lieu choisi.

Mme Tiphonie CHATILLON suggère, au cas où le service urbanisme refuserait leur implantation vers l'école, de les installer sur le terrain derrière le judo.

Toutefois à vérifier que la source qui déborde là-bas, ne poserait pas de problème.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'accepter de faire une offre à la Communauté de Communes de Bugey Sud pour l'achat des quatre mobil-homes pour un montant de 4 800€.

*Vote : 1 Contre (Frédéric DONIO) - 14 Pour*

## **11) VENTE DE LA MAISON DES SOCIETES**

*Affaire n°8/2022*

Mme le Maire explique au conseil que la maison des sociétés est un très vieux bâtiment en pierre au centre du village. Il abrite quelques associations : Brass at Home, Avicale, Le Sou des Ecoles, Sous les Lauzes et la chorale.

Nous prévoyons de reloger les associations dans les mobil-homes rachetés à la Communauté de Communes Bugey Sud.

La Croix Rouge déménageant dans le deuxième garage à la Résidence, il serait envisagé d'installer Sous les lauzes et les anciens combattants dans leur ancien local.

De ce fait, il est proposé de mettre en vente le bâtiment de la maison des sociétés.  
Mme le Maire précise que les parties qui vont être vendues restent à définir.  
Mme le Maire précise que, pour l'instant, il n'y a pas de solution pour la chorale.  
Mme Tiphonie CHATILLON propose de les mettre dans la salle des fêtes avec l'harmonie.  
Mme Huguette GIRERD précise que, bien que la chorale soit en sommeil pour l'instant, ses membres comptent la relancer sous peu.  
Mme Rolande DEMITRES explique que l'expérience pousserait à vendre l'ensemble et non une partie seulement.  
Mme le Maire prend note de leur remarque.  
M. Christian MORNIEUX rappelle que la Mairie possède un terrain derrière, ce qui est une plus-value pour l'investisseur. Il pose ensuite la question d'un local pour le tennis.  
M. Yves WITKOWSKI répond qu'il est possible de leur mettre à disposition un local dans les vestiaires du stade.

Mme le Maire demande l'autorisation de mettre ce bâtiment à la vente.

*Vote : 1 Abstention (Alexandre DUROCHAT) - 14 Pour*

## **12) CITY STADE**

*Affaire n°9/2022*

Mme le Maire explique que le comité Sport et jeunesse discute d'un city stade ou terrain multisports qui pourrait se situer soit au stade, soit sur le terrain près de l'école.  
Chacun de ses emplacements a des avantages et des inconvénients.

Mme Rolande DEMITRES indique que les professionnels que la commission a rencontrés pour ce projet ont préféré le site de l'école car d'expérience ceux installés à l'extérieur du village ne fonctionnent pas.

De plus, il a été constaté que le terrain au stade est dégradé (bris de verres, cannettes...). Il est également à noter que les parents n'autoriseront pas leurs jeunes enfants à aller seuls au stade.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il est gêné par l'emplacement près de l'école car la vente de ce terrain constructible rapporterait à la Mairie.

Mme Rolande DEMITRES rassure sur le fait qu'il y aurait assez de place pour faire un city stade et un EPHAD ou autre.

Mme Laetitia BOUVIER demande si nous pourrions avoir des subventions pour le city stade.

Mme Rolande DEMITRES répond qu'il y a dix organismes à solliciter dont quatre ou cinq que nous sommes réellement susceptibles d'avoir. Dans tous les cas, il restera à la charge de la commune une partie du financement.

Elle explique que ce soir il est demandé de se prononcer sur l'emplacement du futur projet afin de monter le dossier en fonction. C'est ce dossier qui permettra de faire les demandes de subventions mais que la commune ne s'engage en rien et qu'il pourra être réajusté.

Mme Tiphonie CHATILLON demande ce qu'il est prévu dans ce city stade.

Mme Rolande DEMITRES répond qu'il y a plusieurs possibilités qu'il faudra définir ultérieurement, mais qu'il sera possible de mettre un terrain de hand ou de basket, une piste d'athlétisme, etc...

La taille minimum est de 26 m x 14 m mais le mieux serait celui de 36 m x 18 m.

Mme Laetitia BOUVIER demande le prix moyen de ce projet.

Mme Rolande DEMITRES répond qu'il est de 30 000€ HT pour le city stade et autant pour la plateforme (terrassment) qui correspond au terrassment et à l'enrobé. Ce qui fait un total de 60 000€ HT.

M. Cyrille BELLEBAULT précise que le comité Sport et jeunesse préfère l'emplacement près de l'école car il y a la proximité de l'école.

M. Christian MORNIEUX demande si le Clos Montfalcon a été envisagé.

Mme Rolande DEMITRES précise qu'il faut penser à l'accès des camions sur le lieu choisi et que le site du stade amènerait peut-être un surcoût à ce niveau.

Mme Laetitia BOUVIER suggère que le clos Montfalcon impliquerait plus de travaux pour ce genre de projet et qu'il serait plus adapté de le garder pour les manifestations locales.

Mme Rolande DEMITRES explique qu'il ne faudrait pas oublier la réfection des terrains de tennis si le lieu choisi est près de l'école. Et que les demandes de subventions peuvent être faites pour la globalité.

M. Yves WITKOWSKI précise que le comité travaux réfléchit à long terme sur le clos Montfalcon.

Il faudra tout de même voir sur place l'emplacement à côté de l'école pour vérifier que tous les projets pourront se faire.

Mme le Maire demande de se prononcer sur l'emplacement du city stade vers l'école, sous réserve de vérification du terrain disponible pour ce projet.

*Vote : 1 Abstention (Alexandre DUROCHAT) - 14 Pour*

### **13) ADHESION DE LA COMMUNE DE GROSLEE ST BENOIT AU SERVICE ADS**

*Affaire n°10/2022*

Mme le Maire explique que suite au départ fin 2021 de l'agent de la commune qui instruisait les demandes d'autorisations d'urbanisme, la commune de Groslée-Saint-Benoit a fait parvenir une demande d'adhésion au service mutualisé à compter du 01/01/2022. Il s'agit de la dernière commune de la Communauté de Communes Bugey Sud compétente pour l'instruction des autorisations d'urbanisme qui n'était pas encore adhérente au service mutualisé (les dix autres communes restantes n'ont pas de document d'urbanisme et relèvent de la compétence du Préfet pour l'instruction de leurs actes).

L'adhésion de cette commune a reçu un avis favorable de l'assemblée générale du 07 décembre 2021.

Il faut en plus l'accord de chaque commune via une délibération du conseil municipal.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider cette adhésion.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

#### **14) PAIEMENT DES CHEQUES CADEAUX POUR LES ANCIENS**

*Affaire n°11/2022*

Mme le Maire rappelle que le repas des anciens ne pouvant avoir lieu en raison de la situation sanitaire, il a été décidé, après débat sur diverses solutions de remplacement, d'offrir aux personnes de la commune âgées de 70 ans et plus en 2021, deux chèques cadeaux de 10€ et 15€ valables auprès des commerçants du village ainsi que dans deux restaurants proches : Le Séran à Artemare et le restaurant Plottin à Pugieu.

Pour payer les factures afférentes, le centre des finances publiques demande de joindre une délibération.

Mme Corinne BOUCHISSE aimerait connaître le montant global de ces dépenses par rapport aux autres années.

Mme le Maire répond que 25 € pour 162 bénéficiaires cela fait 4 050 €.

Mme Corinne BOUCHISSE déclare que le montant est beaucoup plus élevé que précédemment.

Le coût de la boîte distribuée par la précédente mandature était de 20€ pour 120 bénéficiaires soit 2400€.

Mme Corinne BOUCHISSE fait remarquer que l'on a doublé par rapport aux autres années et signale que lors des années pré covid, tout le monde n'était pas au repas, ce qui réduisait le coût autour de 1500 - 2000€.

N.B : il n'y a pas eu une augmentation de la population de plus de 70 ans mais un choix de faire un cadeau par personne plutôt qu'un cadeau par foyer.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider les chèques cadeaux de 25 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus en 2021.

*Vote : 1 Abstention (Corinne BOUCHISSE) - 14 Pour*

#### **15) REGLEMENT DU MARCHE ET DROIT DE PLACE**

*Affaire n°12/2022*

Mme le Maire explique que l'équipe municipale précédente a remis en place un marché hebdomadaire sur la place du village. Installés sur le domaine public, la commune a l'obligation légale de faire payer un droit de place aux exposants (gratuité interdite). La commune est donc tenue de se conformer à la législation mais elle souhaite aussi conserver les quelques exposants présents, voire en accueillir de nouveaux. Il est donc proposé d'appliquer un tarif dégressif selon la durée de contrat choisi par l'exposant.

Occasionnel : 2 euros, Mois : 6 euros, Trimestre : 15 euros, Semestre : 23 euros, Année : 30 euros.

Camion vente occasionnel (outillage) : 30 euros.

C'est aussi l'occasion de réécrire le règlement du marché avec les dernières évolutions légales.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs de droit de place à partir du 1<sup>er</sup> février 2022 ainsi que le nouveau règlement du marché.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

## **16) SUBVENTION A LA NOUVELLE ASSOCIATION TENNIS**

*Affaire n°13/2022*

Mme le Maire explique que l'association du tennis, présidée par Yves WITKOWSKI, est en cours de reprise par Clément SURGERE.

Il souhaite une subvention de démarrage de 300€, notamment pour payer l'assurance.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider cette subvention.

*Vote : 1 Abstention (Yves WITKOWSKI) - 14 Pour*

## **17) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **➤ Illiwap ou Panneau Pocket**

*Affaire n°14/2022*

Mme le Maire donne la parole à M. Cyrille BELLEBAULT en charge de ce dossier.

M Cyrille BELLEBAULT explique qu'il s'agit d'une application mobile pour diffuser les informations de la mairie. Il précise qu'il y a un coût annuel de 295€ HT pour la mairie. Il précise qu'il n'y a pas de traçage des utilisateurs.

Panneau Pocket est assez limité, mais a l'avantage d'être utilisé par la gendarmerie. Toutefois, les informations de la gendarmerie pourront être diffusées sur Illiwap et Facebook par la Commission communication.

Mme Laetitia BOUVIER demande s'il est possible de sélectionner les informations qui nous intéressent.

M. Cyrille BELLEBAULT répond que c'est l'intérêt de l'application qui pourra être évolutive.

La mairie choisit au début la simplicité puis verra en fonction de l'évolution des besoins.

De plus, cette application est gratuite pour les citoyens.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le choix de l'application Illiwap

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

### **➤ Communauté de Communes Bugey Sud Voirie**

Mme le Maire explique avoir rencontré M. FOUILLANT de la Communauté de Communes Bugey Sud en charge de la voirie.

Il n'y a pas de problème criant à Virieu. La prochaine rue qui sera refaite par l'intercommunalité sera probablement l'avenue de la gare.

Nous devons recenser ce que nous souhaitons et lui en faire part, notamment en termes de marquage au sol. La CCBS prend en charge les places de stationnement le long des routes communales ; le marquage sur les places reste à la charge de la commune.

Lors de la réfection de l'avenue de la gare, pourrait être inclus le tracé de la dizaine de places de stationnement sur la place du Monument.

Il a été également évoqué le sujet des miroirs rétros qui peuvent être fournis par la CCBS, même sur route départementale pour sortie d'une route communale. Les employés municipaux se chargent de la pose.

Il a aussi été évoqué la sortie basse de La Craz sur la D105, la sortie de la rue des Ecoles et de la rue du Coter sur la route d'Hauteville et le remplacement des panneaux du cimetière et de l'atelier municipal de qualité médiocre.

M Cyrille BELLEBAULT signale qu'il en faudrait un aussi au niveau du rétrécissement de la route d'Hauteville pour permettre de laisser la priorité à ceux qui montent.

Mme le Maire explique que M. FOUILLANT souhaite que nous recensons nos besoins sur la commune.

Mme Rolande DEMITRES demande s'il y a un miroir pour la sortie du chemin de Brens.

M Jean-Claude MERINI répond que oui, mais que les agents départementaux chargés de l'entretien des routes l'abiment régulièrement.

### ➤ **Radar pédagogique**

*Affaire n°15/2022*

Mme le Maire explique que le radar pédagogique acheté par l'équipe municipale précédente est inutilisé depuis des mois.

Il est proposé soit d'essayer de le vendre, soit de le poser quelque part pour faire ralentir les automobilistes.

Mme Rolande DEMITRES demande son fonctionnement.

Mme le Maire explique qu'il fonctionne avec deux batteries permettant une rotation, deux étant en charge pendant que 2 autres sont en fonction sur le radar.

M. Cyrille BELLEBAULT demande s'il est utile et pense qu'il n'a pas été utile lors de son court passage route de Lyon.

Mme le Maire lui répond que l'on sait que les gens passent vite mais qu'il incite à lever le pied pour faire passer le radar au vert.

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il existe un secteur plus accidentogène.

M. Yves WITKOWSKI répond négativement. Il rappelle que le radar n'est pas punitif.

M. Cyrille BELLEBAULT explique qu'à part la collecte des données de vitesse, cela ne sert pas spécialement.

Mme Tiphonie CHATILLON indique qu'après constats de vitesse trop élevées, il ne se passe rien et plaide donc pour la vente.

Mme le Maire dit qu'il est utile si les gens jouent le jeu.

L'assemblée semblant encline à s'en défaire, Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce radar.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

### ➤ **Centre de vaccination éphémère**

Mme le Maire explique que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bugey Sud, en partenariat avec le centre hospitalier, propose aux communes qui le souhaitent d'ouvrir des centres de vaccination éphémères. Nous envisageons de proposer la salle des fêtes. Au vu des retours, les mairies de St Martin de Bavel, Cuzieu, Artemare et Ceyzerieu ont été consultées. Seul Cuzieu a répondu.

De plus, il y a une demande de tests et pas seulement de vaccination.

Un rendez-vous a été pris avec l'organisatrice pour répondre aux questions.

Cela implique de chauffer la salle des fêtes, de la nettoyer avant et après. Normalement, ils ne font pas vaccination et test au même endroit pour éviter les croisements entre gens supposés positifs et les personnes souhaitant se faire vacciner. La CPTS fournit le matériel et contacte le personnel médical local. Ceyzerieu a accepté la proposition de la CPTS.

Mme le Maire se demande s'il y a de réels besoins à ce jour.

M. Cyrille BELLEBAULT demande sur combien de temps le centre serait ouvert.

Mme le Maire répond que ce serait pour une demi-journée.

Mme Rolande DEMITRES regrette qu'il n'y ait pas d'enquête de population.

➤ **Mutuelle communale**

Mme le Maire explique qu'une convention a été signée il y a quelques années avec MUTUALP qui propose différents niveaux de mutuelles santé. Un représentant de la mutuelle tient une permanence en mairie une fois par an. La date a été fixée au 18 février. M. FALCONNET recevra les gens sur rendez-vous. Il a fourni des flyers qui sont distribués avec le bulletin.

➤ **Nettoyage de printemps**

Mme le Maire explique que la CCBS offre de nous accompagner dans la journée « Nettoyage de printemps » en fournissant des gants et des sacs. Elle propose de la fixer au samedi 26 mars 2022. Cette date a été actée et un article paraîtra dans le bulletin pour motiver la population. Pour le nombre, 25 à 30 personnes semble réaliste.

M Cyrille BELLEBAULT demande s'il y a un référent pour gérer les gants et les sacs. Et si la commission fleurissement peut gérer cela afin que les gens puissent avoir un visage pour s'impliquer.

Mme Lamia GILARDINO se propose de gérer cette partie.

Mme le Maire dit que l'on peut voir par quartier avec des référents.

M. Cyrille BELLEBAULT estime que cela permettrait aux différentes commissions de se croiser.

➤ **Conventions ONF**

*Affaire n°16/2022*

Mme le Maire explique que deux conventions doivent être signées avec l'ONF pour vente de bois pour des montants approximatifs à percevoir de 18 000 € pour l'une et 15 000 € pour l'autre (le cubage exact sera recalculé après abattage).

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal l'accord pour signer ces conventions.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

➤ **Comités**

Mme le Maire rappelle que nous avons créé sept comités qui travaillent tous en parallèle sur leurs sujets. Les comités ne sont pas décisionnaires et font des propositions au conseil municipal. Malgré les subventions qui vont parfois jusqu'à 70 ou 80% sur certains sujets, il reste toujours une part à charge de la mairie et qu'il ne sera pas possible de tout faire en même temps. Il faudra probablement définir des priorités et reporter certains projets.

➤ **Hausse d'impôts**

Mme le Maire explique que son prédécesseur, Alexandre BOUSCAUD, avait demandé un audit des comptes de son prédécesseur Georges GERIN.

Les conclusions du rapport sont plutôt bonnes. Toutefois, en parcourant ce rapport, il s'avère que la commune est plutôt dans le bas de la fourchette en ce qui concerne les impôts.

Suite à une rencontre avec le conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie, la Capacité d'Auto – Financement (CAF) de la commune est faible sur la base des chiffres à fin 2020. Il est donc d'avis qu'il vaut mieux appliquer une hausse d'impôts faible mais régulière plutôt que de ne pas augmenter les impôts pendant plusieurs années, au risque de dégrader les comptes, puis de les augmenter significativement ensuite pour rattraper.

Il valide donc le fait d'augmenter un peu les impôts en 2022.

Mme Huguette GIRERD demande de combien serait cette augmentation.

Mme le Maire répond qu'elle ne sait pas encore et que c'est un sujet à étudier pour le vote du budget.

➤ **Lac**

Mme le Maire explique qu'elle a eu une visioconférence avec les responsables du lac à la CCBS et le lac n'est pas à vendre !

Le point noir du lac de Virieu est l'assainissement.

La CCBS a fait une étude en 2017, reprise en 2019, avec deux scénarios : une station d'épuration sur site ou refoulement sur la STEP (Station d'épuration) de VIRIEU.

Chaque scénario a des avantages et des inconvénients. Le premier a plus d'inconvénients et coûte plus cher que le deuxième. La station de Virieu est quasiment au maximum de ses possibilités.

Chaque année, la CCBS essaie d'améliorer le site du lac.

Pour la baignade, elle regarde les sujets suivants :

- Sanitaires corrects
- Douche
- Jeux d'enfants
- Ponton dédié à la baignade car ils vont démolir le hangar à bateau
- Traitement des eaux pluviales qui ravinent la plage quand il pleut beaucoup
- Sensibilisation au milieu aquatique, faune, flore, ...

Il y a quelques soucis de cohabitation entre baigneurs et pêcheurs....

Pour la pêche, il y a actuellement deux associations :

- La pêche à la mouche d'octobre à avril qui a une convention jusqu'en avril 2022 : les gens vieillissent et ne savent pas trop s'ils vont continuer (pêche à la mouche en lac ??? d'habitude en rivière et truites « sauvages »)
- La Roselière, pêche traditionnelle, de mai à septembre, qui ne reprendra pas son activité cette année.

Au lieu d'empoissonner pour pêcher les poissons le lendemain, la CCBS aimerait trouver une nouvelle structure avec un CDC (cahier des charges) plus resserré, plus naturel.

Pour la restauration, depuis deux ans, c'est Temporel (restaurant à Belley) qui fait la restauration en food truck au lac en été. Le retour n'est pas très bon.

Il n'y a plus de structure, seulement une terrasse couverte.

La CCBS fait un appel en février, elle aimerait trouver quelqu'un de bien qui anime un peu le site et qui soit meilleur sur la restauration...

Si vous connaissez quelqu'un de bien pour un food truck ou avez une idée pour la structure...

La CCBS veut replanter un herbier aquatique pour la biodiversité au fond du lac avec un volet pédagogique sur les zones humides, elle regarde les sentiers, boucle autour des lacs... Y a-t-il d'autres sentiers à partir de la boucle ?

La CCBS envisage de lancer un appel à projets fin du premier semestre 2022.

Le camping 2 étoiles ne correspond plus à la demande, il faudrait un camping 3 ou 4 étoiles avec de gros investissements ; avec les problèmes d'assainissement, c'est une enveloppe en centaines de milliers d'euros, voire un million !

Mme Laetitia BAILLOT exprime qu'avec les nuisances du train un camping 3 ou 4 étoiles n'a que peu de sens.

Mme le Maire exprime qu'ils ne veulent plus d'un camping en tente. Et que la CCBS verrait plutôt une zone loisirs (accrobranche, jeux, ...) qui manque dans la région, avec des toilettes sèches.

Il y a aussi un problème de parking, lorsqu'il y a affluence, les gens se garent mal sur les parkings à défaut de places tracées, puis se garent le long de la départementale où la vitesse est élevée (70km/h non respecté).

Mme Huguette GIRERD demande si l'avis du conseil sera demandé sur le projet.

Mme Rolande DEMITRES rappelle que la commune n'a plus de droit sur le lac et que la voix du Maire vaut autant que la voix de tous les autres Maires de la CCBS sur le lac.

Mme le Maire a exprimé à la CCBS qu'il faudrait un chemin mode doux (à pied, à vélo, ...) entre Virieu et le lac.

Mme Laetitia BAILLOT signifie que les anciens rails du vélo rail vont être enlevés avec l'idée de faire une voie cyclable.

Que ce soit pour la zone loisirs, le parking, le chemin mode doux, la CCBS va regarder de près pour connaître tous les propriétaires des alentours si besoin éventuel d'acheter.

#### ➤ **Eclairage public**

Mme le Maire explique que l'extinction des rues est en projet. Et lors d'une discussion sur les problèmes au stade avec la gendarmerie, il a été signifié que l'extinction des rues faisait baisser la délinquance.

#### ➤ **Chats errants**

Mme Laetitia BAILLOT souhaite parler des colonies de chats sur la commune, car il s'agit d'un problème récurrent. Or la commune n'a aucun accord avec une fourrière depuis 2019.

Mme Rolande DEMITRES exprime son étonnement et cite l'association des Chats Errants du Bugey qui a été reçu en Mairie. Et qu'il y a des subventions pour la stérilisation des chats errants.

#### ➤ **Bibliothèque**

Mme Tiphonie CHATILLON a rencontré Mme Sérafini qui aimerait savoir si elle pourrait avoir un panneau indiquant la bibliothèque comme il était prévu sous l'ancienne mandature.

Mme le Maire exprime qu'il s'agit d'un sujet en rapport avec la signalisation et qu'il manque en effet un panneau indiquant le lieu de la bibliothèque.

#### ➤ **Astreinte**

Mme Corinne BOUCHISSE explique avoir été sollicitée lors de la fermeture de la Mairie et elle aimerait savoir s'il y a un numéro d'astreinte.

Mme le Maire répond que oui et qu'il est affiché sur la porte de la Mairie.

#### ➤ **Salle des fêtes**

Mme Tiphonie CHATILLON explique que la salle des fêtes va être louée, elle aimerait savoir si une solution est envisagée pour le ménage car l'Harmonie laisse les lieux sales.

Mme Laetitia BOUVIER explique que l'agent d'entretien ira nettoyer ce mercredi puisque la salle sera louée le vendredi suivant. Toutefois, il est prévu de voir l'association pour que la salle soit propre après chaque utilisation.

Mme Tiphany CHATILLON dit que ce n'est pas à la mairie de payer pour ce nettoyage.

➤ **Expulsion**

Mme Huguette GIRERD demande des nouvelles du dossier d'expulsion de Mme MIDY.

Mme le Maire explique être allée au tribunal, que la personne expulsable ne s'est pas déplacée et que la décision du tribunal est mise en délibéré au 21 février.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h35.

---

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022**

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

**Séance du 3 mars 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

**Présents** : Mme VALLIN Yvette ; M. DUROCHAT Alexandre ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme CHATILLON Tiphany.

**Absente Excusée** : Mme BOUVIER Laetitia (procuration à VALLIN Yvette).

**Secrétaire de séance** : M. DUROCHAT Alexandre.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

M. DUROCHAT Alexandre se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Avant de commencer, Mme le Maire souhaite avoir une pensée pour les Ukrainiens qui souffrent de la guerre.

Elle précise que l'Association des Maires de France et la protection civile appellent à la solidarité nationale en proposant que les mairies soient des points de collecte pour les produits de première nécessité. Il est expliqué que les intercommunalités sont sollicitées pour faire le ramassage de ces produits. Un mail a été envoyé par la Communauté de Communes Bugey Sud en précisant que les vêtements ne seront pas pris car il est supposé que cela ferait trop de travail pour le tri.

La collecte est prévue entre le 7 et le 9 mars. Il faudra apporter le tout à Belley le 10 mars.

Il est demandé aux personnes souhaitant s'impliquer dans cette démarche de se manifester rapidement, tant pour la commune que pour la CCBS qui cherche de l'aide également. Il faut aussi informer les habitants par le biais des différents moyens de communication.

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JANVIER 2022.**

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2022.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

- **ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE**

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
BOUVIER	Fourniture et pose de 2 cavurnes au cimetière	550,00 €
BIGMAT	Fourniture porte coupe-feu gendarmerie	309,97 €
CAPDIS	12 T de lait de chaux pour boues STEP (COVID)	3 801,60 €
CULOZ MOTOCULTURE	2 débroussailleuses, 2 tronçonneuses, 1 souffleur, 1 taille haie	4 010 €
BIGMAT	Peinture pour façade gendarmerie	489,60 €

M. Cyrille BELLEBAULT demande si nous allons avoir une prise en charge de l'assurance pour l'achat du matériel volé.

Mme le Maire explique que oui mais le matériel volé et le fourgon font l'objet de deux dossiers distincts. Nous avons eu un retour de l'assurance pour le fourgon, pas encore pour le matériel.

- **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

*Affaire n°18/2022*

Mme le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du nouveau conseil ce qui fait avant fin mars.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il aborde les réunions du conseil municipal, les commissions et comités consultatifs, la tenue des séances de conseil municipal, les débats et votes des délibérations, les comptes rendus des débats et décisions ainsi que des dispositions diverses.

Sans remarques à ce sujet, Mme le Maire demande aux membres du conseil d'accepter le nouveau règlement intérieur.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

*Affaire n° 19/2022*

Mme le Maire explique qu'afin de pouvoir payer certaines factures d'investissement avant le vote du budget prévu mi-avril, il est permis à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**Budget Général :**

Chapitres ou article	Libellé	BP+DM 2021	25%
165 (Chap. 16)	Dépôt et cautionnement reçus	2 000 €	500 €
20	Immobilisations incorporelles	17 965 €	4 491 €
21	Immobilisations corporelles	38 900 €	9 725 €

23	Immobilisations en cours	953 662 €	238 415 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 012 527 €</b>	<b>253 131 €</b>

**Budget Eau et Assainissement :**

Chapitres ou article	Libellé	BP 2021	25%
21	Immobilisations corporelles	24 000 €	6 000 €
23	Immobilisations en cours	40 000 €	10 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>64 000 €</b>	<b>16 000 €</b>

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser des dépenses d'investissement dans la limite du tableau mentionné ci-dessus.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

• **VENTE DU BUS SCOLAIRE**

*Affaire n° 20/2022*

Mme le Maire rappelle que, lors de sa séance du 28 janvier 2022, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la vente en l'état du bus scolaire inutilisé depuis juillet 2020.

A2L (VOISIN) avait remis une offre à 3 000 € TTC ; nous voulions essayer de trouver mieux. Le garage DESCHAMPS, qui en assurait l'entretien, a été contacté.

Mme Corinne BOUCHISSE demande par quel support l'annonce a été faite.

Mme le Maire indique qu'étant donné que la commune ne souhaite pas investir dans des travaux sur ce véhicule, il n'est pas possible de faire cette vente sur les supports classiques.

N'ayant pas eu d'offre plus intéressante, il est proposé d'accepter celle de la société A2L Commerce Auto pour la somme de 3 000 € TTC.

Parallèlement, la vente permettra d'arrêter l'assurance.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider la vente du bus scolaire pour 3000€ TTC à A2L Commerce Auto.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

• **ACHAT D'UNE EPAREUSE**

*Affaire n° 21/2022*

Mme le Maire explique que, lors des recherches de matériels, nous avons trouvé une annonce d'un agriculteur pour une épareuse ROUSSEAU d'occasion à 6 500 € HT.

Des devis ont été demandés :

- COCHET (mars 2021) : épareuse ROUSSEAU : 19 500 € HT
- CHEVILLARD (février 2021) épareuse KUHN : 15 600 € HT
- BARBIER (janvier 2022) 2 modèles d'épareuses AGRIMASTER : 14 500 € et 16 500 € HT.

Après visite sur site de l'employé communal et de l'adjoint travaux, cette épareuse présente un bon rapport qualité / prix.

Mme Corinne BOUCHISSE demande combien de fois ce matériel sera utilisé dans l'année et s'il peut être envisagé de mutualiser son achat.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'elle servira également à élaguer les chemins forestiers, qui sont entretenus par l'ONF avec un coût assez important, en plus des haies.

Le problème de la mutualisation est que ce genre de matériel est utilisé au même moment par les employés donc difficile de partager son utilisation.

M. Christian MORNIEUX demande sur quel tracteur elle sera posée.

Mme le Maire indique qu'elle sera installée sur le gros tracteur orange après avoir vérifié qu'il a bien la prise nécessaire.

Mme le Maire précise que cette prise est présente sur tous les tracteurs depuis quelques années donc ce matériel pourra être utilisé même si le gros tracteur est remplacé. Cette épareuse se trouve près de Trévoux et compte tenu des sujétions liées à l'encombrement et la présence d'huile hydraulique, il est proposé de faire effectuer le transport en camion dépanneuse par VOISIN pour un coût de 450€ TTC.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de statuer sur l'achat d'une épareuse à M. Christian PERRET pour un montant de 6 500€ H.T soit 7 500€ TTC, ainsi que le transport effectué par le Garage Voisin pour un montant de 450€ TTC.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'HARMONIE L'ARENE**

*Affaire n°22/2022*

Mme le Maire explique que l'harmonie l'Arène occupe un bâtiment communal, 167 route de Lyon, pour son école de musique.

Ces locaux sont équipés de chauffage électrique avec un compteur de 12 kVA, puissance parfois insuffisante pour chauffer toutes les salles en même temps.

L'association souhaite donc faire augmenter la puissance à 15 kVA.

Le coût demandé par EDF pour cette modification est de 135€.

L'harmonie demande si la mairie peut prendre en charge ce surcoût, sachant que l'association paie elle-même sa facture d'électricité à EDF.

Mme le Maire propose de prendre en charge cette dépense sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 135€ accordée à l'harmonie l'Arène.

Elle précise que l'association paie elle-même sa facture d'électricité.

Elle en profite pour donner lecture du message d'information envoyé par le Président de l'harmonie, M. Maxime MALJOURNAL sur le fonctionnement de l'association.

*« L'Arène est une très grosse association de notre village : 76 membres (46 élèves, 1 orchestre sénior 22 musiciens, 1 orchestre junior 12 musiciens, 1 fanfare de rue 10 musiciens) - 7 professeurs salariés. Sans doute le budget le plus important et le nombre le plus important de manifestations (ou participation aux évènements) qui nous permettent d'équilibrer notre budget (5 concerts, 10 prestations Banda, 2 fêtes du four, + participation aux 3 cérémonies officielles - participations rémunérées dans les autres communes / pas à Virieu.*

*Nous payons notre électricité (4 salles de cours), acceptons de participer lorsque nous le pouvons aux animations de la commune ... et pourtant nous sommes la seule association à ne toucher aucune aide de la commune. Et même au contraire depuis quelques années la commune (avec mon accord temporaire lors de la prise de cette décision pour raison économique) est bénéficiaire grâce à nous de 1000€ par an. En effet, la CCBS verse à la commune de Virieu le Grand pour notre école de musique la somme de 9 500€ et la commune ne nous reverse que 8 500€.*

Mme le Maire reprend la parole pour expliquer que cette subvention est versée à la commune par le biais des attributions de compensation de la CCBS.

*Nous payons des cotisations et assurances auprès de la CMF (Confédération Musicale De France) et FMA (Fédération Musicale de l'Ain) pour chaque membre. Le montant des cotisations annuelles que nous payons à l'URSSAF est de l'ordre de 10 000 à 11 000€. A ce montant, nous devons bien sûr ajouter le salaire des professeurs.*

*Nous avons utilisé la salle des fêtes (avec accord du Conseil) à titre exceptionnel pour pouvoir continuer à répéter pendant cette période Covid (espacement de deux mètres entre musiciens absolument impossible à assurer dans notre salle de répétition école de musique) et cela a un coût pour la commune.*

Mme le Maire précise que la différence de 1 000€ entre la subvention reçue de la CCBS et celle reversée à l'association permet de compenser la consommation de chauffage à la salle des fêtes pour les répétitions.

*Nous avons été reçus par la municipalité de Rossillon. Ils nous ont proposé d'occuper leur salle des fêtes qui est libre les vendredis soirs (il y a même une salle de réunion dans laquelle nous pourrions stocker notre matériel) jusqu'au mois de juin pour une somme inférieure à 150€ (en fait ils demandent 300€ à l'année pour les associations qui occupent régulièrement la salle, gym yoga, etc) juste à charge pour nous de laisser entrer les habitants qui souhaiteraient assister à nos répétitions (ce que nous acceptons toujours bien volontiers de toute façon). Donc aucun souci, nous avons une commune de repli.*

*Nous allons en discuter avec les membres de l'orchestre et déciderons si nous restons dans notre salle de répétition ou bien si nous allons à Rossillon (cela peut dépendre aussi de l'évolution des règles sanitaires).*

Mme le Maire donne la parole à M. Maxime MALJOURNAL qui explique qu'ils prendront la décision de changer de salle après l'organisation du concert du 6 mars. Il précise que la commune de Talissieu est également d'accord pour leur prêter leur salle des fêtes.

Mme Tiphany CHATILLON précise que les salles de Talissieu et Rossillon sont plus petites que celle de Virieu donc moins coûteuses au niveau du chauffage.

M. Maxime MALJOURNAL explique également que ces communes chauffent en continu leurs salles qui sont des annexes de la mairie.

*L'Arène et Brass At Home sont deux associations complètement différentes. Même si quelques membres sont adhérents aux deux associations, les objectifs, fonctionnement, bureaux sont absolument différents et il n'existe aucun lien entre les deux. »*

Mme Corinne BOUCHISSE demande des informations sur les radiateurs utilisés à la salle de musique.

M. Maxime MALJOURNAL explique que ce sont les anciens radiateurs radiants de la gendarmerie il y a environ 5-6 ans. De plus, ils ne chauffent pas tous les jours mais en fonction de l'utilisation des salles.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur une subvention exceptionnelle de 135€ à l'harmonie l'Arène afin de financer cette augmentation de puissance.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Fourgon**

*Affaire n°24/2022*

Mme le Maire explique qu'un nouveau fourgon est recherché suite au vol du Peugeot Boxer le 8 février dernier. Mais ce genre de véhicule est très prisé et donc difficile à trouver. L'assurance nous rembourse 9 000 € H.T.

Le garage Voisin propose un Fiat Ducato à 9 500 € H.T. essayé ce jour par l'employé communal et M. Yves WITKOWSKI.

M. Christian MORNIEUX demande si le contrôle technique fait apparaître des problèmes et s'il est suivi au niveau de son entretien.

Mme le Maire indique qu'il s'agit d'une première main de 2014, 162 000 km, moteur 2.3L, avec historique de l'entretien, avec quelques chocs sur la carrosserie pas très graves. Le siège conducteur est un peu abîmé. Le prix est correct pour le produit.

Le garage Voisin laisse un délai de 8 jours pour que la commune se décide.

Il est proposé de chercher encore pendant une semaine et si aucune annonce ne convient, d'accepter cet achat.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider cette proposition.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

- **Vente radar pédagogique**

Mme le Maire informe l'Assemblée que la commune de Contrevoz a accepté d'acheter le radar pour un montant de 1 350€ TTC.

- **Jardin à l'école**

Mme le Maire explique qu'après réflexion, les instituteurs ne souhaitent pas avoir un carré de jardin mais plutôt quatre pots rouges pour y mettre des fleurs.

La vice-présidente du comité fleurissement indique qu'il n'y a pas de pots disponibles.

M. Cyrille BELLEBAULT demande comment ce projet a été décidé.

Mme le Maire explique que cette idée doit venir de la commission scolaire.

M. Cyrille BELLEBAULT précise que les instituteurs n'ont pas été conviés à la commission pour ce projet. Il propose donc de penser à les inviter, comme le permet le règlement intérieur du conseil municipal.

La demande du personnel enseignant sera revue ultérieurement.

- **Vente maison 48 Rue du Montet**

Mme le Maire explique que la signature du compromis de vente est prévue le 14 mars chez le notaire avec M. et Mme Mialon pour la somme de 140 000€

- **Conseillers numériques**

Mme le Maire indique que la première permanence en mairie s'est tenue le 11 février.

Peu de personnes présentes mais il semblerait que l'information ne soit pas passée auprès de tous. La prochaine session est prévue ce vendredi 4 mars au matin.

Mme Corinne BOUCHISSE demande plus de précisions sur cette permanence afin de mieux relayer l'information.

Mme le Maire explique que la formatrice organisera des ateliers en fonction du niveau de chaque personne intéressée.

- **Maison France Services**

Mme le Maire informe que des maisons France Services ont ouvert sur Belley, Champagne et Brégnier Cordon.

Ce service propose aux particuliers un accompagnement dans leurs démarches dans les domaines suivants : logement, mobilité, emploi, retraite, santé, protection sociale, famille, justice, ... ainsi qu'un accès internet avec une aide si besoin.

La cabine de téléconsultation a rejoint la maison France Services rue Paul Chastel à Belley.

• **Pizzeria**

Mme le Maire explique que Mme HOLZER, gérante de la pizzeria, est satisfaite de son démarrage. Elle souhaiterait mettre en place une terrasse à la belle saison, en partie sur le trottoir contre le mur, et en partie sur les deux places de parking devant son enseigne.

La terrasse sera matérialisée par un mur de gabions (grillage avec pierres à l'intérieur).

Mme Tiphonie CHATILLON demande si les barrières bois du trottoir seront enlevées.

Mme le Maire répond que pour l'instant, rien n'a été demandé en ce sens.

Elle précise qu'un droit de place sera demandé. Le tarif sera revu ultérieurement en cohérence avec la terrasse du bar.

La gérante prévoit également de faire des travaux dans l'appartement au-dessus de la pizzeria pour ouvrir un appart' hôtel au printemps.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'utilisation de deux places de parking devant la pizzeria pour faire une terrasse.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

• **Point sur l'immobilier**

Mme le Maire souhaite faire le point sur l'immobilier :

- ❖ Deux granges derrière l'ancien restaurant feront l'objet de travaux de raccordement à l'eau et l'assainissement afin de les louer.

Un viticulteur souhaite en louer une pour faire son vin. Il envisage d'aménager la terrasse pour y proposer des dégustations.

- ❖ Un logement vient de se libérer à la Résidence (départ de Mme RAFY). Des travaux de rafraîchissement doivent se faire avant de le relouer.
- ❖ Les travaux dans le nouveau local de la Croix Rouge sont terminés. La remise des clés est faite. Il convient de signer une convention pour la mise à disposition gratuite du local.

*Affaire n°23/2022*

Mme le Maire demande d'approuver la signature de cette convention pour la location du local de la Croix Rouge à titre gratuit.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

- ❖ Mme Fernandez, propriétaire de l'ancien local de la Croix Rouge, a été rencontrée pour discuter du devenir de cette location, la commune souhaitant le garder pour y installer des associations. Toutefois, il faudrait installer des toilettes et un radiateur. La propriétaire est d'accord pour acheter le matériel et que l'installation soit réalisée par la commune.

Le tarif de location de 135€/mois a été convenu pour la Croix Rouge il y a environ 35 ans (tarif révisé tous les ans en fonction du coût de la construction). La propriétaire a pour projet de récupérer ce local pour en faire un logement pour personne à mobilité réduite. Toutefois, elle n'a pas les moyens de faire ces travaux à l'heure actuelle. Elle propose de faire passer le loyer à 180€/mois.

Mme le Maire attend de voir le devis de l'installation des sanitaires et chauffage pour demander sa prise en charge par la propriétaire ou le report de l'augmentation de loyer de quelques mois.

Mme Tiphonie CHATILLON mentionne le risque que ce bien soit récupéré par la propriétaire dans quelques temps pour réaliser son projet ce qui obligera à trouver une solution pour les associations. Elle demande si ce ne serait pas plus judicieux de trouver

dès maintenant une autre solution pour ces associations, et éviter des frais. Elle évoque une partie du local de la bibliothèque.

M. Alexandre DUROCHAT indique que le local est entièrement utilisé par la bibliothèque.

Il faut revoir le sujet des locaux pour les associations entre les mobil homes, les algécos et les vestiaires du foot au stade.

- ❖ Terrain derrière l'école : Mme le Maire rappelle le projet d'utiliser le terrain derrière l'école. Une petite parcelle de 415 m<sup>2</sup>, située sur une bande d'une largeur de 4 mètres environ au milieu des parcelles de la commune, n'appartient pas à la mairie. Le propriétaire étant décédé, la succession est en cours mais risque de prendre du temps. Toutefois, la future propriétaire a été contactée et est favorable à la vente de cette parcelle à la commune. Ce sujet sera revu ultérieurement.

### ➤ **Extinction de l'éclairage public durant la nuit**

Mme le Maire explique au conseil qu'il est envisagé d'éteindre l'éclairage public la nuit de 23h à 5h. Un devis a été demandé pour modifier les horaires sur les horloges (100 € HT unitaire, 14 points). Le devis total de l'entreprise CITEOS, sous-traitant du SIEA, s'élève à 1 800 €, avec déplacement et remplacement d'une porte d'un coffret. Une négociation est en cours, notamment pour voir si le paramétrage peut être réalisé par les employés communaux.

M. Alexandre DUROCHAT précise que le tarif SIEA est de 160 € unitaire comptant un trajet par point.

Mme Rolande DEMITRES demande si nous pouvons avoir une subvention.

Mme le Maire répond que pour l'instant elle ne pense pas que ce genre de travaux soit subventionné.

Mme Huguette GIRERD demande si une autre société peut intervenir.

Mme Rolande DEMITRES précise que l'éclairage public a été transféré au SIEA.

Mme Tiphonie CHATILLON propose de passer en LED afin d'avoir des subventions et de se renseigner auprès d'Artemare qui vient de faire les démarches. Elle explique que M. Maxime MALJOURNAL avait fait un dossier sur l'éclairage LED et qu'il y a beaucoup de subventions.

Mme Rolande DEMITRES précise qu'il y a jusqu'à 80 % de subvention pour les LEDS.

Mme le Maire indique qu'un éclairage public est cassé et qu'elle a demandé un devis pour passer cette lampe en LED. Le devis est de 1200 € avec une participation du SIEA de 366 € et un reste à charge de la commune de 637 € après récupération de la TVA.

La commune compte 300 points lumineux.

Mme Rolande DEMITRES dit qu'écologiquement parlant, la LED équivaut à l'extinction.

M. Alexandre DUROCHAT exprime le fait que le coût reste important même avec des subventions à hauteur de 80 %.

M. Cyrille BELLEBAULT demande le gain obtenu financièrement pour une extinction de 23h à 5h.

M. Alexandre DUROCHAT répond que pour la commune cela représente 4 000 à 6 000 € d'économie d'électricité par an.

Mme Rolande DEMITRES demande si nous payons vraiment l'électricité étant donné que la compétence est transférée au SIEA.

M. Alexandre DUROCHAT répond que la cotisation annuelle au SIEA comprend notre consommation électrique pour l'éclairage public.

Mme Tiphanie CHATILLON exprime son inquiétude sur les dangers des rues de Virieu-le-Grand dans le noir.

Mme le Maire exprime qu'il n'y a pas d'augmentation de la délinquance lors de l'extinction de l'éclairage public. Selon l'adjudante de gendarmerie de Virieu-le-Grand, on observe que les gens ne restent pas dans le noir et s'ils prennent une lampe, ils sont repérables.

Mme le Maire explique qu'il faudra aussi des panneaux annonçant l'extinction de l'éclairage public aux entrées du village. Le devis estimatif de 800 € lui paraît exagéré.

M. Alexandre DUROCHAT indique que les panneaux coûtent entre 100 et 200 € unitaire et sont à la charge de la commune.

Mme Huguette GIRERD demande si l'extinction a lieu dans toute la commune.

Mme le Maire répond que oui.

Mme Tiphanie CHATILLON exprime le danger du rond-point de la gare sans lumière.

M. Christian MORNIEUX exprime le danger qu'il ressent en traversant CHAZEY BONS dans la nuit et il demande s'il est possible d'éteindre seulement une lumière sur deux.

Mme Rolande DEMITRES demande si une baisse d'intensité lumineuse serait possible.

M. Alexandre DUROCHAT explique que les horloges sont déjà en place. Il ne manque plus que le paramétrage.

M. Yves WITKOWSKI explique qu'il est impossible d'éteindre une lampe sur deux et que la gare n'est pas concernée par l'extinction.

Mme le Maire demande donc l'approbation du Conseil pour éteindre l'éclairage public de Virieu-le-Grand entre 23h et 5h du matin.

*Vote : 2 Contres (Tiphanie CHATILLON et Jean-Claude MERINI) / 4 Abstentions (Rolande DEMITRES, Huguette GIRERD, Corinne BOUCHISSE et Christian MORNIEUX) / 9 Pour*

#### ➤ **Fleurissement**

Mme Lamia GILARDINO explique que le comité Fleurissement a contacté plusieurs fleuristes sur la base d'un cahier des charges avec des plantes vivaces qui demandent moins d'eau et d'entretien.

Mme Tiphanie CHATILLON précise que les vivaces peuvent être conservées d'une année sur l'autre.

Mme Lamia GILARDINO explique que dans le cadre du concours des jardins et terrasses fleuris, il a été demandé un geste commercial pour les Viriolans. Le moins cher, à l'heure actuelle, est M. GUILLERMIER à Artemare, qui offre une demi-journée de plantation et n'a pas de frais de mise en culture. De plus il est le plus proche géographiquement. M. MARCET étant à Seyssel et Mme POINSIGNON à Ceyzérieu.

Mme Tiphanie CHATILLON explique que les trois fleuristes ont été sensibilisés sur le budget restreint de la commune pour le fleurissement. Les négociations de prix sont encore en cours. La question du lieu de l'hivernage n'est pas réglée, mais garder des plantes permettra de moins investir l'année suivante et/ou de fleurir d'autres lieux de la commune qui devrait être fleurie jusqu'en octobre.

M. Gaëtan BRUNET fournira gratuitement du broyat qui permettra de réduire la consommation d'eau et améliorera la terre pour l'année suivante.

Mme Tiphanie CHATILLON explique que le comité s'est fixé pour objectif de décorer Virieu-le-Grand avec peu de budget grâce à de la récupération de pneus, palettes... Voir avec le Comité scolaire pour faire participer les enfants : décorer des sapins en palette, peindre des galets. Elle lance un appel aux dons pour du matériel (peinture, outils, roue de vélo...) Le but est de décorer la commune en fonction des saisons (Noël, Halloween, Pâques, ...).

Mme Lamia GILARDINO en profite également pour lancer un appel aux bénévoles afin d'aider aux plantations.

Mme Tiphanie CHATILLON explique que le budget fleurissement demandé prévoit l'achat de quelques objets de décoration si besoin.

Mme le Maire explique que nous en reparlerons pour le budget.

#### ➤ **Parc Montfalcon**

Mme le Maire explique que nous envisageons de fermer le parc Montfalcon mais il est proposé, sans attendre la clôture, d'interdire l'accès du parc Montfalcon aux chiens. Il est dommage d'avoir un parc en centre-ville que nous ne pouvons utiliser.

Mme Huguette GIRERD trouve dommage de clôturer.

Mme le Maire explique que si l'interdiction des chiens est respectée, la question de le clôturer se reposera en effet. Elle souligne que les chiens peuvent être promenés dans les champs extérieurs.

Mme Rolande DEMITRES signale que le problème de déjections canines se pose aussi au stade.

Mme Tiphanie CHATILLON rappelle que les gens devront toujours ramasser les déjections de leur chien. Mme le Maire rappelle que des sachets sont à disposition à la mairie.

Mme Rolande DEMITRES explique qu'après la prise de l'arrêté, le Maire ou les adjoints pourront mettre des amendes. Mme le Maire dit qu'un ou deux PV devraient suffire....

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il est possible de verbaliser les crottes au lieu d'interdire les chiens.

Mme Rolande DEMITRES propose d'autoriser les chiens sur les allées mais en laisse uniquement.

Mme Tiphanie CHATILLON rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse dans toute la commune.

M. Christian MORNIEUX exprime le fait qu'il faut taper au porte-monnaie pour que la loi soit respectée.

M. Alexandre DUROCHAT explique la difficulté de verbaliser le non ramassage des crottes.

Mme Céline MERLE signale qu'un arrêté existe déjà à propos des déjections canines et de la divagation des chiens.

#### ➤ **Allée de Chalette autorisée aux vélos**

Mme le Maire explique que l'allée de Chalette est actuellement autorisée aux seuls piétons et interdites aux vélos. Pourtant, les enfants, et même les adultes, sont plus en sécurité sur l'Allée de Chalette que sur la Route d'Hauteville.

Elle souhaite annuler l'arrêté interdisant les vélos pour les autoriser et faire enlever les panneaux.

Mme Tiphanie CHATILLON a eu la demande contraire, de faire respecter cet arrêté.

Mme Corinne BOUCHISSE demande la raison de la fermeture de cette allée aux vélos.

Mme Tiphanie CHATILLON explique que le passage des vélos entraînait une pollution sonore et des jardins à cause de jets de déchets.

Mme le Maire rappelle le danger de la Route d'Hauteville.

Mme Tiphanie CHATILLON propose de réfléchir à une cohabitation harmonieuse des riverains et des utilisateurs de l'allée.

M. Christian MORNIEUX signale que certains riverains sont obligés de passer par cette allée pour rentrer chez eux.

Mme le Maire demande l'avis du conseil sur la réouverture de l'allée de Chalette aux vélos.

*Vote : 1 Abstention (Mme Tiphanie CHATILLON) / 14 Pour*

➤ **Régisseurs du marché**

Mme le Maire explique que Mme Corinne BOUCHISSE ne voulant plus être régisseur suppléant de M. Yves WITKOWSKI pour le marché, Mme Tiphanie CHATILLON est d'accord pour prendre sa place.

➤ **Chemin de Planchon fermé**

Mme le Maire explique que suite à un courrier, il a été vérifié que la falaise qui borde le chemin de Planchon est en mauvais état. Un arrêté a été pris pour fermer l'accès au site en attendant de le sécuriser.

Mme Tiphanie CHATILLON rappelle que cela ferme l'accès au site d'escalade.

➤ **Parrainage**

Mme le Maire explique que lundi elle a accepté de parrainer Christiane TAUBIRA qui a jeté l'éponge mercredi !

➤ **Mégots devant la maison de santé**

M Jean-Claude MERINI explique avoir été sollicité par un Viriolan afin de mettre un cendrier devant la maison de santé.

Mme le Maire répond avoir fait la demande auprès de la présidente de la CCBS.

➤ **ALGECO du chantier de l'école**

Mme Corinne BOUCHISSE aimerait savoir quand seront enlevées les cabanes de chantier derrière l'école.

Mme le Maire répond que la fin de travaux devrait être bientôt signée.

M. Yves WITKOWSKI explique qu'une des sociétés ayant fait faillite cela retarde la fin des travaux.

M. Cyrille BELLEBAULT explique que les cabanes étant ouvertes, elles sont régulièrement occupées.

Mme Corinne BOUCHISSE demande qui est propriétaire des cabanes.

M Florent PAILLÉ explique que généralement ces cabanes sont louées par le maçon et qu'il faudrait les évacuer rapidement.

Mme le Maire répond qu'elle va demander les intentions de l'architecte.

Mme Corinne BOUCHISSE soulève aussi la question du tas de terre derrière l'école qui abrite des serpents en été.

Mme le Maire indique qu'il sera demandé aux employés de débroussailler.

M. Christian MORNIEUX demande d'où vient ce tas de terre.

Mme Tiphanie CHATILLON explique qu'il provient des travaux de l'école et qu'il pourrait servir pour des remblais.

➤ **Aire de jeux de l'école**

Mme Tiphanie CHATILLON trouve l'aire de jeux de l'école un peu petite et aimerait savoir si elle correspond à ce qui était dans le projet ou si d'autres choses doivent arriver.

Mme le Maire répond que oui, il s'agit du projet initial.

Mme Tiphane CHATILLON trouve cela petit même pour les maternelles.

Mme Rolande DEMITRES suppose que le jeu doit être aux normes.

➤ **Antenne de la salle des fêtes**

Mme Tiphane CHATILLON explique que l'antenne de la salle des fêtes a été remplacée par une antenne 2G afin d'améliorer le signal avec le SDIS de Bourg en Bresse pour la prévention de la population (sirène).

➤ **Compte-rendu du conseil dans le bulletin**

Un débat a lieu : faut-il mettre les comptes-rendus des conseils municipaux en entier dans le bulletin municipal, ce qui peut représenter une trentaine de pages.

M. Cyrille BELLEBAULT indique que lors des élections municipales de 2021, les résultats étaient presque 50/50, que la municipalité actuelle est peu connue, que des gens l'interpellent sur le sujet et que la réponse de passer le chercher en mairie ou sur le site ne les satisfait pas.

Mme Rolande DEMITRES signale que certaines communes font les bulletins sans le compte rendu.

M. Cyrille BELLEBAULT souligne la charge de travail supplémentaire que représente la réduction d'un compte rendu, et ce temps pourrait être mieux employé par exemple en faisant vivre le site qui n'est pas à jour.

Est évoqué un sondage dans le prochain bulletin ainsi que l'impression du bulletin municipal par ODYNEO. Ces sujets seront revus par la commission Communication.

➤ **Elections**

M. Cyrille BELLEBAULT demande si un planning pour la tenue du bureau de vote est déjà mis en place pour les prochaines élections.

Mme le Maire explique que tous les conseillers sont censés être là et qu'un planning sera fait.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quand doit se réunir la commission Elections.

Mme Rolande DEMITRES explique que la commission a trois jours pour se réunir et que ces dates sont fixées par la Préfecture.

Mme le Maire explique que cette commission vérifie les inscriptions et radiations qu'elle aura effectuées sur les listes électorales.

➤ **Panneau d'affichage route d'Hauteville**

Mme Huguette GIRERD explique qu'à côté du panneau d'affichage, les WC publics sentent très mauvais ; de fait, le panneau d'affichage ne sert pas.

M. Yves WITKOWSKI signale que ces WC sont normalement condamnés.

Mme Huguette GIRERD explique que la porte est grande ouverte.

➤ **Toilettes Publiques**

Mme le Maire explique avoir reçu un deuxième devis pour le socle béton pour les toilettes publiques près de la gendarmerie. Le devis est deux fois plus élevé passant de 4 494€ à 8 982€.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h25.

## VIE LOCALE

### ▪ Extinction de l'éclairage public de 23h à 5h

Nous en avons discuté lors du dernier conseil municipal du 03 mars 2022. Il s'avère que ce sujet ne fait pas l'unanimité puisque le résultat du vote était : 2 contre, 4 abstentions et 9 pour.

Pourquoi éteindre les lampadaires la nuit ?

Pour faire des économies bien sûr, estimées à 45%, soit 7 000 € à 9 000 € environ par an pour notre commune (sur la base des chiffres 2021).

Il y a aussi un côté écologique : la lumière artificielle perturbe les écosystèmes et affecte même l'horloge biologique de certains habitants. L'éclairage public participe à l'émission de CO<sub>2</sub>, responsable de la production de gaz à effet de serre et du changement climatique. Plus anecdotique, la lumière gêne l'observation du ciel et des étoiles.

Serez-vous gêné ? Tout d'abord, qui se promène dans les rues entre 23h et 5h ? Bien sûr, il peut vous arriver de rentrer tard de temps en temps ; si besoin, vous atteignez votre porte d'entrée avec une lampe.

Sentiment d'insécurité, faut-il craindre plus d'agressions ou de cambriolages ? L'adjudante de gendarmerie dit le contraire. Les voyous sont comme vous, dans le noir, ils ne voient rien. Et s'ils utilisent une loupiote, on les repère de loin.

En alternative, on pourrait envisager de passer aux leds avec baisse de l'intensité la nuit en conservant un halo de lumière. Malheureusement cette solution est très chère. Avec un reste à charge pour la commune de 500 € unitaire minimum, le coût pour les 306 points lumineux de notre commune s'élève à 160 000 € (compter 200 000 € sur 4 ans) !!! 100 fois plus élevé que le devis pour l'extinction qui est de 1 800 €.

En France, 6 000 communes ont déjà mis en place l'extinction de l'éclairage public (Source : Adème) avec pour la plupart un retour positif.

Et vous, qu'en pensez-vous ?

✂.....

Coupon à faire parvenir à la mairie avant le 30 mai 2022 au plus tard

Sondage des habitants de la commune de Virieu le Grand sur l'extinction de l'éclairage public

Nom : ..... Prénom : .....

Je suis pour l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h

- Je suis contre l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h
- Je souhaite une extinction plus courte (par exemple 24h à 4h)
- Je suis pour le passage aux leds en conservant un halo la nuit malgré le prix très élevé (cette solution a peu de chance d'être mise en œuvre durant les 4 ans restants de ce mandat)

### ▪ **Môssieur Polette**

Vous le connaissez mieux sous le nom du Saloir de Virieu.

Après investigation suite à la découverte de mousse malodorante sur un affluent de l'Arène, il s'est avéré que le problème émane du saloir. A l'arrivée des jambons frais au quai de déchargement, il s'écoule un peu de graisse et de sang. Un peu de produit dégraissant et un coup de jet et le tout s'en va... vers les eaux pluviales et le ruisseau.

Alerté, le responsable de la maintenance a immédiatement demandé un devis pour rediriger ces eaux usées vers l'assainissement collectif et la station d'épuration.

Par ailleurs, certains habitants de Mussignin se sont plaints du bruit généré par le Saloir. En effet, celui-ci a installé un nouveau module producteur de froid en extérieur et ce dispositif crée des nuisances sonores. Là aussi, les responsables du Saloir ont été réactifs ; ils ont lancé une étude acoustique via la société « IN SITU Ingénierie Acoustique » pour déterminer la solution technique la plus appropriée et réaliser le bon investissement.

Bien sûr, il faut que la direction suisse valide ces investissements et que les travaux se fassent, il va falloir patienter encore quelques mois, mais ces deux sujets sont désormais en bonne voie.

### ▪ **Chiens**

Le chien est le meilleur ami de l'homme, mais l'homme est-il le meilleur ami du chien ?

Combien de gens pestent contre les chiens, alors qu'ils devraient pester contre les maîtres ?

Clos Montfalcon, un joli parc en centre-ville. Aux beaux jours, vous aimeriez vous asseoir dans l'herbe comme on le voit dans tous les parcs en ville, mais aie, aie, aie, au bout de quelques pas, vous avez déjà marché dans une crotte de chien... Pourtant, ce chien, il aimerait tant aller courir dans les champs ou les bois à l'extérieur du village au lieu de faire pour la millième fois un tour rapide au clos Montfalcon. Et dans tous les cas, le maître doit ramasser la crotte du chien et la jeter à la poubelle, la mairie donne les sacs. Faudra-t-il une clôture et une interdiction totale des chiens ou quelques amendes pour pouvoir profiter du parc ?

Un vieux monsieur m'a dit qu'un chien fait pipi contre le mur de sa maison... Monsieur, puisque vous n'avez pas de chien, allez faire pipi contre le mur de la maison de ce maître indélicat, je pense qu'il comprendra vite.



Et si votre chien garde la maison, il n'est pas autorisé à mordre le facteur ! Nous encourageons les facteurs et factrices à porter plainte systématiquement.

Pour un maître ou une famille, posséder un chien c'est un plaisir et une compagnie ; ce sont aussi des devoirs, des règles et des gestes qu'il faut connaître par respect pour les autres. Pour le bien de tous, il est impératif que les propriétaires de chiens respectent certaines règles de « savoir vivre » et de sécurité :

- Ramasser les déjections canines de son animal familier sur les lieux publics. Le propriétaire, en cas de non-respect, risque une amende.
- Veiller à ce que les aboiements de votre chien ne gênent pas le voisinage. Pour les nuisances sonores provoquées par votre animal, une verbalisation s'élevant à 68 euros peut être immédiate. En cas de récidive elle peut atteindre jusqu'à 450 euros.
- Interdire l'accès de votre chien aux aires de jeux.
- Tenir obligatoirement votre chien en laisse, qu'il soit de catégorie dite dangereuse ou non.

#### Infos pratiques : la divagation des chiens est interdite en forêt

Afin de préserver la tranquillité des animaux de la forêt, les chiens doivent toujours rester sous le contrôle direct de leurs maîtres et à proximité.

Au printemps, les chiens repèrent facilement les mammifères nouveaux nés, cachés en forêt ainsi que les oisillons. Ils peuvent les poursuivre ou les déranger. Cette attitude cause des perturbations sur la faune sauvage pouvant aller jusqu'à la mort des jeunes animaux.

Il est donc demandé aux propriétaires de chiens de garder leurs animaux sous contrôle.

Un chien est en état de divagation (article L 211-23 du Code Rural) s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou éloigné de plus de 100 mètres, ou abandonné.

Par ailleurs, pendant la saison de mise à bas des mammifères et de nidification des oiseaux, du 15 avril au 30 juin de chaque année, il est interdit de promener les chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières (arrêté ministériel du 31 juillet 1989).

Le non-respect de ces consignes est passible d'une amende.

Si vous trouvez un faon, ne le touchez pas. Même si vous le voyez seul, il n'est pas abandonné. Les premiers jours de sa vie, sa mère le laisse à l'abri, dans les fourrés car elle va chercher de la nourriture pour pouvoir l'allaiter.



La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain (FDC01) et la Société de chasse de Virieu-le-Grand ont procédé à la mise en place des panneaux et vous demandent de bien vouloir respecter la Faune.



**APPEL AUX BENEVOLES**

**rdv le 22 mai 2022  
à partir de 8h30  
devant la mairie**

**Vous aimez donner de votre temps ou faire du bénévolat.  
La mairie de Virieu-le-Grand a besoin de vous !**

**Nous sommes à la recherche de bénévoles pour planter des fleurs  
et des arbustes le 22 mai 2022 en matinée.**

**Merci d'apporter gants, mini pelle, grattoir, plantoir ....**

**Pour vous remercier en fin de matinée une collation sera  
partagée à la mairie.**

**Si vous êtes intéressés, veuillez contacter**

**Lamia, présidente de la commission fleurissement au : 06.34.13.80.68  
ou  
la mairie de Virieu-le-Grand au : 04.79.87.81.37**

ipms - ne pas jeter sur la voie publique

## ▪ Site d'escalade

L'accès au site d'escalade était menacé par des rochers surplombant le chemin de Planchon sur le point de tomber. Une première moitié a déjà été purgée par la FFME (Fédération Française de Montagne et Escalade), la deuxième moitié sera nettoyée prochainement. Un grand merci à Denis HODOUL et son équipe !

## ▪ Pizzeria CHRISPIZZ

Peut-être aurez-vous remarqué que la Tour de Pizz devient Chrispizz ? Venez déguster des pizzas le midi et le soir du mardi au samedi. Vous pouvez réserver au 06 73 86 74 59. Souhaitons-lui la bienvenue !

## ▪ **Remise pour vos plantations**

Afin d'embellir vos maisons, votre horticulteur Michel Paysage à ARTEMARE vous offre une remise de 20% sur toutes les plantes et arbustes, hors terreau et légumes, sur présentation d'un justificatif de domicile à partir du 23 mai 2022 jusqu'au 15 juin 2022.



CONCOURS

DES MAISONS F

INSCRIVEZ-VOUS DU 1<sup>ER</sup> MAI A



le form

dispon

ww

le formu

ET EN LE DEPOSANT EN MAIRIE A

Vous pouvez participer dans les catégories sui

Maisons avec jardin d'agrément

Façades dans maison  
Fenêtres, terrasse

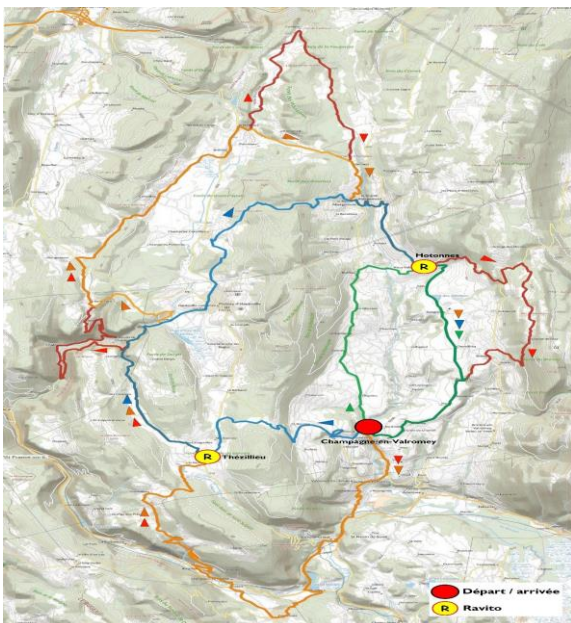
Le passage d  
pendant la



■ « La Valromeysanne »

# LA VALROMEYSANNE 2022

PARCOURS - CYCLO ROUTE



La Balade du Valromey 28 Kms D+ 423 m

Le petit tour du Valromey 60 Kms D+ 1164 m

Le tour d'Honoré 90 Kms D+ 1593 m

Le Grand tour du Valromey 120 Kms D+ 2478 m

Le dimanche 15 mai 2022, en partenariat avec le comité des fêtes de Champagne-en-Valromey, sera organisée la douzième édition de « **La Valromeysanne** », randonnée cyclotouriste composée de quatre parcours à travers le Valromey. Nous vous rappelons que cette épreuve se déroule sur route, dans le strict respect du code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs.

## Radio gazette

Dimanche matin  
J'suis allée au marché à Virieu  
Radio Gazette était passée par là.  
Covid où es-tu ?  
Il guette les personnes vulnérables  
Courbatures, fièvre, faiblesse, suffocation.

La bêtise humaine détruit  
Tout petit à petit.  
Chaque jour qui s'écoule  
Dans la vie quotidienne  
Elle s'immisce sans scrupule  
Et grandit de jour en jour.  
Les cancans progressent et démoralisent.  
Ils sont déplaisants les Cancans !!!  
Radio Gazette devrait fermer son clapet !!!

Annette HESSE 14-02-2022

## VIE ASSOCIATIVE

### ▪ Création de l'association KRIZALID



Une association centrée sur la création artisanale et les loisirs vient de naître à Virieu-le-grand. Partageons nos savoir-faire et libérons notre créativité dans un espace de convivialité. Pour donner vie à

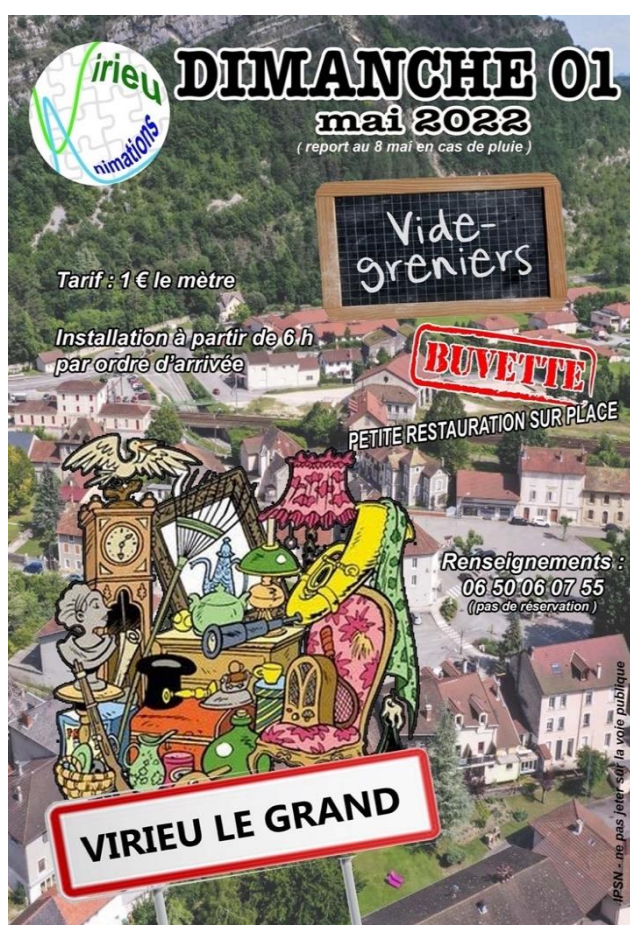
vos idées, réservez dès maintenant votre place en appelant Murielle au 06.51.83.00.95.

## ▪ La clé des champs

Pensez, si ce n'est déjà fait, à vous inscrire ou à vous réinscrire à la bibliothèque. Les adhérents désirant faire acte de candidature au conseil d'administration sont priés de se faire connaître au moins quinze jours avant l'assemblée générale qui se tiendra le 9 mai à 19h30. Horaires de permanence mardi 16h30-18h30 et jeudi 17-19h.

## ▪ Vide grenier

Virieu Animation organise son vide grenier dans les rues de Virieu-le-Grand le dimanche 1<sup>er</sup> mai avec un report le 8 mai en cas de mauvais temps.



## ▪ Concert de gala symphonie de flûtes



Depuis plusieurs années l'Arène met à l'honneur un (ou un type) d'instrument(s) lors d'un week-end «spécial». Après les clarinettes en 2018, les cuivres en 2019 et le piano en 2021, deux journées viennent d'être dédiées aux flûtes les 5 et 6 mars 2022 à Virieu le Grand.

Deux journées pendant lesquelles ont eu lieu deux Master Class de différents niveaux. Les Master Class (ou Classe de Maître en français) permettent aux instrumentistes de présenter un morceau qu'ils connaissent déjà à un professeur ou soliste de haut niveau qui va faire travailler cette pièce musicale dans le détail. Le joueur peut être accompagné ou pas par un pianiste suivant ce que le (la) flûtiste souhaite présenter (des répétitions ont d'ailleurs eu lieu avec un pianiste la semaine précédant ces Master Class pour préparer le jour J). Des flûtistes de Virieu mais aussi de Belley, Cormaranche, Culoz, Peyrieu, ont ainsi pu venir approfondir leur connaissance et pratique de leur instrument.  
Master Class : Annick Sarrien-Perrier.



Concert du dimanche 6 mars après-midi « Symphonie de flûtes ».

Ce sont deux ensembles qui sont venus participer à ce concert. « Eole » Chœur de Flûtes du conservatoire d'Aix les Bains (10 musiciens) et l'Ensemble des flûtes du Rhône de Saint Priest (40 musiciens). Après une matinée de répétition à la salle des fêtes viriolane et un repas pris en commun par l'ensemble des musiciens, les ensembles étaient fins prêts pour le concert. Une première partie effectuée par « Eole » puis une seconde par « Les Flûtes du Rhône ». Lors de cette deuxième partie les spectateurs ont pu entendre, entre autres, un morceau pour Harpe et ont pu assister à la présentation de différents types de flûtes ... dont « l'Octobasse » seulement connue des initiés (en photo ci-dessous).



Un final de deux morceaux a réuni les deux orchestres ... et bien sûr « l'Ensemble des flûtes de l'École de musique l'Arène ». Cet ensemble, qui existe depuis de nombreuses années, est dirigé par Ghislaine Maljournal, répète tous les mercredis soir à Virieu et permet aux élèves (et anciens élèves) de l'école de musique viriolane de travailler et se rassembler autour de leur passion commune : la flûte !

Un très beau week-end culturel et musical à Virieu le Grand !

## ▪ Ensemble Chorus

Après deux années d'arrêt en raison de l'épidémie Covid19, les choristes d'Ensemble Chorus ont été heureux de reprendre les répétitions le 3 mars dernier. Cette reprise a été possible grâce à la constitution d'un nouveau bureau et surtout par l'arrivée d'une nouvelle cheffe de chœur, Mme Marie Thérèse COUERBE, que nous remercions d'avoir accepté cette nouvelle charge. Notre chorale s'est étoffée par l'arrivée de huit nouvelles et nouveaux choristes et reste ouverte à ceux et celles qui désirent venir chanter et partager des moments conviviaux avec nous. Les répétitions ont lieu les jeudis soir de 18h à 20h au local 161, route de Lyon. Vous pouvez nous contacter au 06.81.08.17.97, au 06.43.80.88.70 ou au 07.87.33.79.81 ainsi que par mail : [ensemblechorus01@gmail.com](mailto:ensemblechorus01@gmail.com)

Vous pouvez également nous suivre, pour être informés de nos concerts et de nos manifestations, sur la page Facebook : Ensemble Chorus.

## ▪ Association des Anciens Combattants



### Cérémonie du 19 mars 2022

La cérémonie du 19 Mars 2022 s'est déroulée au monument aux morts sous la Présidence de Madame le Maire en présence de son Conseil Municipal, des Adhérents de l'Association mais aussi des représentants de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) du Comité du Valromey et de Thézillieu-Prémillieu ainsi qu'une délégation de Belley.

Après la lecture par le Président du message de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ce fut la

lecture, par Madame le Maire, du message de la Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants.

Les dépôts de gerbes furent effectués respectivement par le Président des Anciens Combattants et Madame le Maire. Tous deux furent accompagnés par des enfants.

Après la minute de silence, l'hymne national fut chanté a capella par l'ensemble des participants. La cérémonie officielle terminée, les porte-drapeaux furent remerciés.

Madame le Maire invita les participants à cette cérémonie à un vin d'honneur.

Belle cérémonie dans son ensemble et la présence de la majorité des membres du Conseil Municipal fut très appréciée.

### Un mot du Président de l'association des Anciens Combattants

Depuis le 17 Mars 2020, notre société a subi une pandémie qui a nécessité, entre autres, un confinement sans précédent pour les populations intergénérationnelles, notamment chez les Anciens Combattants. Durant les deux années écoulées, beaucoup de nos camarades n'ont pas été épargnés par les deuils et la maladie. Certains nous ont quitté. Ces épreuves nous ont rapprochés et, à plusieurs reprises, nous avons ressenti le besoin d'être encore beaucoup plus solidaires. Par ailleurs, nous constatons une érosion des effectifs à tous niveaux.

Durant ces deux années, nous n'étions pas dignement représentés aux différentes cérémonies en raison de la pandémie et des règles sanitaires imposées.

Après une aussi longue période d'interruption de nos activités, il était important de se retrouver dans le cadre de notre Assemblée Générale qui s'est déroulée le 12 Mars 2022, en présence de Madame le Maire et de sa première Adjointe, présence très appréciée des participants.

Au cours du rapport moral, le Président René ORDAS a insisté sur le devoir de mémoire, défendu depuis de nombreuses années.

Il a évoqué l'organisation d'une grande cérémonie le 24 Juin à la stèle de « La Croix du Pin ». En fait, cela fait dix années que cette stèle réalisée par les adhérents de notre Association fut inaugurée le Vendredi 29 Juin 2012 sous la Présidence de Mr le Sous-préfet de Belley et en présence de toutes les autorités civiles et militaires, des élus du Canton, des représentants des

Comités et Associations d'Anciens Combattants et de la résistance avec 8 porte-drapeaux, des enfants des écoles, des membres des familles et des habitants des communes environnantes.  
La date arrêtée est le Vendredi 24 Juin 2022.

S'il est vrai que cette organisation nécessitera un gros travail de préparation tant sur le plan administratif que matériel, tout devrait pouvoir se faire avec le concours de structures extérieures et de sympathisants.

Je ne terminerai pas sans adresser mes remerciements à Mr Michel CAGLIONI en sa qualité de porte-drapeau, mais aussi pour sa disponibilité, sans oublier Mr Henri DUCARRE, dont la santé est précaire depuis quelques mois.

## ▪ Un nouveau local pour la Croix Rouge

Le samedi 12 mars 2022, la Croix Rouge a quitté son local de la route de Lyon pour s'installer dans un nouveau local communal plus grand et équipé de chauffage et sanitaires, situé dans la cour de la mairie. Après quelques petits aménagements réalisés par les employés de la commune (cloison, éclairage et prises électriques), la Croix Rouge dispose d'un local plus fonctionnel pour distribuer, une fois par mois, des colis d'aide alimentaire aux personnes dans le besoin.

L'équipe municipale est satisfaite d'avoir pu répondre à la demande de la Croix Rouge et remercie les bénévoles pour leur dévouement tout au long de l'année.





## LE FESTIVAL BUGEY EN MUSIQUE

Depuis sa création en octobre 2018, la jeune association **Brass at Home** travaille à l'organisation du **Festival Bugey en Musique**.

Ce Festival met à l'honneur différents styles de musique, avec des groupes de **tous genres** et de **tous horizons** !







Après une première édition tronquée en 2021 du fait de la crise sanitaire, le Festival se développe en **2022** avec une programmation inédite !

### 4 dates, 4 lieux :

 Virieu le grand 5 juin	 Cuzieu 2 juillet	 Gevrin 8 octobre	 Culoz 29 octobre
--	--	--	--

**Le 5 juin**, le Festival s'arrêtera donc à **Virieu-le-Grand**, et proposera aux viriolans **plusieurs concerts** au fur et à mesure de l'après-midi, avant **une grande soirée de concert** (*les lieux sont à déterminer*).

Pas moins de **6 groupes** se produiront :

-  **Des Fourmis dans les Mains** – scène principale à 20h (*rock alternatif*)
-  **Khalypso** – village et scène principale (*métal*)
-  **Namas Pamus** – village (*chanson française et humour*)
-  **Road Tripes** – village (*jazz world*)
-  **Monôpol** – village (*rock, pop*)
-  **Who's The Patron Brass Band** – village et scène principale (*banda*)

Un après-midi et une soirée festive au rythme du village et de la musique, pour **tous les goûts et tous les âges** !



Pour organiser cet événement, nous recherchons **des bénévoles**.

Si vous souhaitez nous aider pour les buvettes, la restauration, la logistique, la sécurité, les billets\* ... **contactez-nous** !

A bientôt sur notre événement au nom de toute l'association !

**Rémi Thomas-Chevalier**, président de l'Association Brass at Home

association.brassathome@gmail.com

06 29 95 44 76

 @Bugeyennemusique2022

\*Des places spéciales pour les viriolans, renseignez-vous !

## ▪ TVO

L'Ain Bugey Valromey Tour, ou plus simplement - Le Tour du Valromey, passera dans notre commune le 13 juillet prochain.

Cette épreuve UCI (Union Cycliste Internationale) est unique en France, car elle est la seule épreuve réservée aux coureurs juniors (17 et 18 ans) qui se déroule sur 5 jours de course.

174 coureurs composent les 29 équipes qui seront au départ de cette 34<sup>ème</sup> édition.

Parmi elles, on trouvera des sélections françaises comme AG2R CITROEN-TEAM, des équipes belge, allemande (équipe BORA), espagnole, italienne, mais également l'équipe des USA, de Lituanie, du Danemark, d'Écosse, d'Autriche, de Slovénie, de Norvège, des Pays bas, ou encore une sélection de coureurs sud-américains. (TEAM INCA)

Cette épreuve a permis au cours de ces dernières années de voir un grand nombre de coureurs intégrer l'effectif d'équipes professionnelles.

Un des plus beaux exemples est celui de Mathieu VAN DE POEL qui a brillamment remporté « Le Tour du Valromey » en 2013, et qui est devenu à ce jour un des plus grands coureurs de sa génération.

Aussi, j'invite tous les habitants de notre village à se mobiliser lors du passage de cette course pour venir encourager et applaudir tous ces jeunes champions.

Avec une retransmission en direct sur You Tube et Facebook, c'est aussi une occasion de faire connaître notre village.

Le slogan du Tour du Valromey :

« **Nos juniors d'aujourd'hui sont vos champions de demain** »

## VIE SCOLAIRE

### ▪ Inscriptions pour la rentrée scolaire

Pensez à inscrire vos enfants pour la rentrée scolaire 2022-2023 en mairie le lundi 9 mai, mercredi 11 mai et vendredi 13 mai de 9h30 à 12h pour l'inscription administrative muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile, puis à l'école sur rendez-vous au 04 79 87 81 66 avec le carnet de santé et le certificat délivré par la mairie.



## ▪ Kaplas



Le mardi 22 mars, les enfants de l'école des Pelands ont bénéficié d'une intervention KAPLA avec Kévin, venu spécialement de Lyon !

Chaque classe s'est rendue à la salle des fêtes et les enfants ont réalisé de magnifiques et impressionnantes constructions !

Les petits et les moyens ont fabriqué des cabanes, un chemin et des arbres : c'était le village des loups !

Les grandes sections et les CE1 ont réalisé la Tour Eiffel et un château !

Les CP/CE2 : un magnifique dragon !

Quant aux CE2/CM1/CM2, ils ont construit un circuit à billes !

Cette intervention a été entièrement financée par la Coopérative Scolaire mise en place par les enseignants.

## INFOS MAIRIE

### ▪ Application illiwap



Des conseillers municipaux se mettent à votre disposition pour vous renseigner sur l'utilisation d'Illiwap, la nouvelle application d'information qui vise à assurer une communication en temps réel sur les événements concernant votre commune. Gratuite et simple à installer, elle doit vous faciliter la vie. Une permanence sans rendez-vous sera

assurée les samedis 30 avril et 7 mai de 10h à 11h30 dans les locaux de la mairie pour vous aider à l'installer et à faire vos premiers pas !

## ▪ Remerciements pour les dons à destination de l'Ukraine

Les viriolans se sont montrés solidaires à l'occasion de la collecte de dons en soutien à l'Ukraine. Des cartons entiers de produits de première nécessité ont pu être remis à la Communauté de Communes. Nous espérons que ce petit geste apportera un peu de réconfort aux déplacés.

Pour poursuivre dans cet élan, les personnes parlant ukrainien ou russe sont invitées à se manifester auprès de la mairie ou de la Communauté de Communes. Vous aurez peut-être remarqué que des messages allant dans ce sens sont déjà publiés sur Illiwap.



## ▪ Bilan printemps du nettoyage



Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles, enfants comme adultes, qui se sont mobilisés pour nettoyer notre village le 26 mars dernier. Des déchets ont été ramassés dans les différents quartiers du village. Nous avons malheureusement constaté l'incivilité de certains qui ont jeté des cannettes et sachets d'emballages quelques minutes à peine après le nettoyage... Pour rappel, il ne faut rien jeter non plus dans l'Arène, ni détritrus ni déchets verts.

## ETAT CIVIL

### ▪ Décès

- JOSSERAND Huguette née LAROCHE

10 AVRIL 2022

# CALENDRIER DES FETES

## MAI

1	Vide grenier - <i>Place du monument et rue des Pelands</i>	Virieu Animations
8	Cérémonie du 8 mai - <i>Place du monument</i>	
14	Concert de printemps - <i>Dans les rues</i>	L'Harmonie l'Arène
20 ou 22	Printemps des cimetières	Sous les Lauzes
22	Fête champêtre – <i>Clos Montfalcon</i>	Ensemble Chorus

## JUIN

5	Bugey en musique - <i>Dans les rues</i>	Brass at Home
24	Cérémonie de la CROIX DU PIN - <i>À la CROIX DU PIN</i>	Ass. des Anciens Combattants
25	Fête de la musique – <i>Au clos Montfalcon</i>	Virieu Animations

## JUILLET

1	Kermesse de l'école – <i>À l'école</i>	SOU des écoles de Pelands
2	Coupe Bricomarché Chazey – <i>Terrain de pétanque</i>	Amicale bouliste
14	Fête nationale – <i>Place du monument</i>	
17	Fête du four	L'Harmonie l'Arène

---

### Bulletin papier ou bulletin numérique ?

Le conseil municipal a à cœur de s'orienter vers des pratiques plus vertueuses et vous propose donc, dans cette perspective, de passer au bulletin municipal numérique ! Ceci permettra de faire un geste économique et écologique.

Si vous désirez passer au numérique merci de remplir et de déposer votre coupon dans la boîte aux lettres de la mairie.

Mon nom : .....

Mon adresse : .....

Mon adresse e-mail : .....